

Rapport de suivi sur les audits de l'optimisation des ressources

Résumé

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, et nous présentons leurs réponses dans nos Rapports annuels finaux. Deux ans après avoir publié les recommandations et les réponses connexes, nous faisons le suivi des mesures prises. Les entités auditées sont responsables de la mise en oeuvre des recommandations formulées par notre Bureau; notre rôle consiste à produire de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité auditée au titre de l'application des mesures contenues dans chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi du présent chapitre, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources et les rapports spéciaux dont il est fait état dans notre *Rapport annuel 2021* et nous rendons compte de l'état de mise en oeuvre des mesures qui ont été prises pour donner suite à nos recommandations depuis ce rapport. Dans le présent chapitre, nous évaluons également l'état de la mise en oeuvre des recommandations et des mesures découlant de trois audits de l'optimisation des ressources inclus dans notre *Rapport annuel 2020*, et nous en rendons compte : Préservation de l'environnement naturel au moyen des zones

protégées; réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation d'énergie dans les bâtiments; établissement d'indicateurs et d'objectifs, et surveillance de l'environnement de l'Ontario.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats de notre examen conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes vérification d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre bureau se conforme à la Norme canadienne de contrôle qualité. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement en des demandes de renseignements et des discussions avec le gouvernement, les ministères concernés ou les entités du secteur parapublic, un examen de leurs rapports d'étape et un examen de certains documents justificatifs. Compte tenu de leur nature et du moment où elles sont appliquées, les procédures exécutées dans le cadre de ces travaux varient par rapport à celles associées à une mission de certification qui se traduit par un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives

décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Nous tiendrons compte des rapports d'étape dans nos décisions à savoir s'il convient ou non de mener des audits portant sur les mêmes domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de 56,7 % de nos recommandations (70 % dans notre *Rapport annuel 2022*), 34,5 % d'entre elles étant maintenant entièrement mises en oeuvre (42 % dans notre *Rapport annuel 2022*).

Les ministères et organismes de la Couronne qui ont fait le plus de progrès en vue de la mise en oeuvre complète des mesures recommandées en 2021 comprennent le ministère des Finances et la Société ontarienne de vente du cannabis dans le cadre de notre audit de cette société, du ministère de l'Éducation dans le cadre de notre audit des rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario; et le ministère de la Santé, le ministère de la Prestation des services au public et aux entreprises, et le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences dans le cadre de notre audit de l'approvisionnement en équipement de protection individuelle lié à la COVID-19.

Par contre, peu ou pas de progrès ont été enregistrés dans le cas de 32,7 % des mesures recommandées (contre 26 % dans notre *Rapport annuel 2022*). Par exemple, le ministère des Affaires municipales et du Logement a fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 22 (ou 92 %) des mesures recommandées dans notre audit de l'aménagement du territoire dans la région élargie du Golden Horseshoe. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 29 (ou 76 %) des mesures recommandées dans notre audit de la réduction et du réacheminement des déchets non dangereux dans le secteur industriel, commercial et institutionnel. Le ministère de la Santé et Santé Ontario ont fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 33 (ou 62 %) des mesures recommandées dans notre audit des services d'assistance. Enfin, le ministère de l'Environnement,

de la Protection de la nature et des Parcs a fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 17 (59 %) des mesures recommandées dans notre audit des déversements dangereux. Voici quelques recommandations dignes de mention qui ont réalisé peu ou pas de progrès :

- Le ministère des Affaires municipales et du Logement doit établir et communiquer publiquement un processus officiel de demande et d'examen pour l'utilisation des arrêtés ministériels de zonage (AMZ) afin que les AMZ ne soient pas utilisés comme moyen de contourner le processus normal de planification pour accélérer les projets d'aménagement.
- Le ministère de la Santé et Santé Ontario doivent cerner les aspects des activités des établissements avec services d'assistance qui exigent la supervision, et la collaboration avec d'autres partenaires, notamment les bureaux de la santé publique, pour mener des inspections axées sur les risques sur une base régulière.
- Santé Ontario doit mettre à jour ses ententes avec les établissements avec services d'assistance afin d'inclure des cibles mensuelles du nombre minimal d'heures de service par rapport aux cibles révisées.
- Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs doit élargir l'application de ses pénalités environnementales afin de sanctionner tous les déversements et en tenir les pollueurs responsables, et encourager la prévention des déversements susceptibles de nuire à la santé humaine et à l'environnement.
- Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs doit élaborer rapidement un plan concret comportant des dates fermes de mise en oeuvre pour l'élimination progressive des sites d'enfouissement des déchets organiques.
- Le ministère des Collèges et Universités doit collaborer avec les collèges publics pour élaborer une stratégie officielle et globale à l'intention des étudiants étrangers, y compris des options pour

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2021 et dans trois audits* de notre Rapport de 2020

Préparée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Section du rapport	N ^{bre} de recommandations		État des mesures recommandées				
	N ^{bre} de recommandations	N ^{bre} de mesures recommandées	Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
1.01 Les comptes publics de la province de l'Ontario	7	11	4	3	2	2	0
1.02 Services d'assistance	24	53	13	7	33	0	0
1.03 Traitement des cardiopathies et des accidents vasculaires cérébraux	15	39	9	0	23	7	0
1.04 Intervention économique et mesures de soutien aux entreprises en réponse à la COVID-19	8	12	7	1	2	1	1
1.05 Approvisionnement en équipement de protection individuelle contre la COVID-19	8	16	11	4	0	1	0
1.06 Rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario	17	26	19	5	2	0	0
1.07 Itinérance	12	30	11	7	12	0	0
1.08 Inspection et entretien des ponts et des ponceaux de la province	10	22	11	9	0	1	1
1.09 Société ontarienne de vente du cannabis	16	63	50	8	2	0	3
1.10 Aménagement du territoire dans la région élargie du Golden Horseshoe	12	24	2	0	22	0	0
1.11 Agence ontarienne des eaux	21	47	7	18	17	5	0
1.12 Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles	30	70	39	7	22	0	2
1.13 Cadre de contrôle financier de l'Ontario	13	25	12	6	2	5	0
1.14 Police provinciale de l'Ontario	15	34	6	26	2	0	0
1.15 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	26	57	25	20	12	0	0
1.16 Chirurgies en consultation externe	13	31	9	16	6	0	0
1.17 Surveillance des collèges privés d'enseignement professionnel	22	52	18	8	24	2	0
1.18 Surveillance des collèges publics	26	53	19,34	12,41	17	3,25	1
1.19 Technologie de réseaux 5G et programme précommercial connexe des technologies 5G	10	23	7	6	3	0	7
1.20 Jeux en ligne en Ontario	3	5	0	0	2	2	1
1.21 Déversements dangereux	13	29	2	10	17	0	0
1.22 Réduction et réacheminement des déchets non dangereux dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)	17	38	4	5	29	0	0
1.23 Protéger et rétablir les espèces en péril	21	52	4	9	17	22	0
1.24 Rapports sur l'environnement de l'Ontario	14	21	6	2	0	12	1
1.25 Préservation de l'environnement naturel au moyen des zones protégées	17	36	5	6	14	11	0
1.26 Réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation d'énergie dans les bâtiments	19	31	10	3	14	4	0
1.27 Établissement d'indicateurs et d'objectifs, et surveillance de l'environnement de l'Ontario	15	27	8,98	7,30	7,32	3,33	0
Total	424	927,00	319,32	205,71	303,32	81,58	17,00
%	-	100	34,5	22,2	32,7	8,8	1,8

* Ces rapports ont été inclus dans notre Rapport annuel 2020.

diversifier les sources de revenus afin de réduire la forte dépendance du secteur à ces étudiants.

De plus, 8,8 % (ou 81,58) des mesures que nous avons recommandées ne seront pas mises en oeuvre. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'an dernier (3,1 %). Nous continuons de recommander leur mise en oeuvre. Par ailleurs, 1,8 % (ou 17) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus.

Rapports de suivi des rapports spéciaux

Cette année, nous avons évalué l'état de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans les deux autres chapitres de notre Rapport spécial sur la préparation et la gestion en lien avec la COVID-19, publié en 2021. Ces rapports renfermaient une évaluation de la gestion par l'Ontario des dépenses en santé pendant la pandémie et l'intervention de la province en cas de pandémie dans les établissements de soins de longue durée. Ils ont été produits avec la collaboration du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée, du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité, du ministère du Solliciteur général, du secrétaire du Conseil des ministres et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En 2019, nous avons publié notre *audit spécial de Tarion Warranty Corporation*. Nous avons publié le premier audit de suivi de ce rapport spécial dans notre *Rapport annuel 2021*. Compte tenu de l'importance de l'audit pour les acheteurs de logements, nous avons effectué cette année un deuxième audit de suivi pour évaluer l'état de la mise en oeuvre des mesures recommandées qui n'ont pas été pleinement mises en oeuvre dans notre rapport de suivi de 2021.

Ainsi que le montre la **figure 2**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de plus de 80,7 % des mesures recommandées dans notre rapport spécial, dont 51,5 % qui ont été entièrement mises en oeuvre. Toutefois, les progrès ont été limités ou nuls pour 8,2 % des mesures recommandées. Voici quelques recommandations dignes de mention qui ont réalisé peu ou pas de progrès :

- Le ministère de la Santé doit fixer un moment ou un jalon convenable pour rétablir la période d'attente normale de trois mois pour les nouveaux bénéficiaires du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO) et les personnes qui sont de retour dans la province après une absence prolongée, car cette période d'attente a été levée temporairement pendant la pandémie.
- Le ministère des Soins de longue durée doit exiger de ses inspecteurs qu'ils déterminent chaque année si les foyers de soins de longue durée ont mis en place des plans de dotation raisonnables et fonctionnent conformément à ces plans, car nous avons constaté que les niveaux de dotation en soins de longue durée n'étaient pas suffisants pour permettre aux résidents d'exercer les activités de la vie quotidienne.
- Le ministère des Soins de longue durée doit exiger de ses inspecteurs qu'ils déterminent chaque année si les exploitants de foyers de soins de longue durée confirment que leurs préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) ont reçu une formation appropriée sur les normes actuelles, étant donné que les PSSP représentent plus de la moitié du personnel des foyers de soins de longue durée et qu'ils sont responsables des soins directs qu'ils offrent quotidiennement aux résidents.
- La Tarion Warranty Corporation et le ministère de la Prestation des services publics et aux entreprises doivent imposer des restrictions à l'exemption pour l'octroi de permis et l'inscription aux personnes qui construisent des logements pour leur usage personnel, car nous avons constaté que cette exemption est utilisée de façon abusive et ne dissuade pas la construction et la vente illégales de logements en Ontario.

Sept pour cent (7) des mesures recommandées ne s'appliquent plus et 3,3 % (3) des mesures recommandées ne seront pas mises en oeuvre.

Figure 2 : État global de la mise en oeuvre des recommandations formulées dans nos rapports spéciaux

Préparée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Section du rapport	Nbre de recommandations	Nbre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
2.01 Préparation et gestion en lien avec la COVID-19, chapitre 4 : Gestion des dépenses en santé liées à la COVID-19	12	18	9,9	0,6	0,5	0	7
2.02 Préparation et gestion en lien avec la COVID-19, chapitre 5 : Rapport spécial sur la préparation et l'intervention en cas de pandémie pour les soins de longue durée	16	55	27	23	2	3	0
2.03 Tarion Warranty Corporation	10	18	10	3	5	0	0
Total	38	91,0	46,9	26,6	7,5	3,0	7,0
%	-	100	51,5	29,2	8,2	3,3	7,7

* Ce rapport spécial a été publié par notre Bureau en 2019; le nombre de recommandations et de mesures indiquées dans la figure ne comprend que les mesures recommandées qui n'ont pas été pleinement mises en oeuvre dans notre rapport de suivi de 2021.